

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, \$3.50 par an. Payé d'avance, \$3.00 — Etats-Unis, \$3.50
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIV.

No. 9.

Prix du numéro : 7 centins.—Annonces, la ligne : 10 centins
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

Montréal, Jeudi, 1er Mars 1883.

SOMMAIRE

TEXTE : M. Philippe Hébert, par Sylvain Forêt — Expressions à noter, par E. Blain de St-Aubin. — Les cieux et leurs habitants, par Giulio — Lettre de France, par A. Ralph. — Une coupe célèbre. — La leçon du Shah. — Quatrain de circonstance, par Benjamin Sulte. — Nos gravures : Le cardinal Donet ; Paris : Le nouveau comptoir d'escompte ; La St-Valentin. — Une prise de voile aux Carmélites. — Notes commerciales. — L'homme dans la lune. — Une légende. — Choses et autres. — Poésie : A ma patrie, par J. V. — Envers et contre tout, par André Gérard (suite et fin). — De tout un peu. — Tribunaux comiques. — Nouvelles diverses. — Les échecs. — Variétés. — Le jeu de dames. — Annonces.

GRAVURES : Statue de George-Etienne Cartier. — Paris : Le nouveau comptoir d'escompte ; Le vestibule du comptoir d'escompte. — La St-Valentin.

M. PHILIPPE HÉBERT

L'Opinion Publique a la bonne fortune de publier aujourd'hui une gravure du modèle en plâtre de la statue de sir George-Etienne Cartier, dont le gouvernement fédéral vient de confier l'exécution à notre concitoyen M. Philippe Hébert.

Quoiqu'il soit difficile de juger d'un travail de sculpture par un dessin qui ne montre nécessairement qu'une seule face de ce qui est destiné à être vu de tous les côtés, il sera facile néanmoins de juger un peu, par ce simple croquis, de l'incontestable valeur de l'œuvre, et du mérite transcendant dont le jeune artiste vient de faire preuve dans cette circonstance.

Qu'on y songe. Le concours était ouvert au monde entier. Dix-sept artistes se disputaient la palme. Il y avait là des modèles venus de Rome, de Milan, de Londres, de New-York, de Philadelphie, de Cincinnati, de Toronto, etc. Au nombre des concurrents se trouvait Niehaus, le sculpteur distingué qui a remporté le prix pour le monument que les Etats-Unis se proposent d'élever à Garfield.

Et, sans hésitation, à l'unanimité, et sans qu'il soit possible à personne de trouver un mot à redire, le gouverneur-général et ses ministres se sont prononcés pour le travail de M. Hébert.

C'était prévu. Tous les connaisseurs qui avaient eu l'avantage de voir le jeune artiste à l'œuvre, ne doutaient aucunement de son succès. M. Fréchette avait même envoyé une photographie de la maquette à Paris, au grand statuaire Dubray, qui s'imagina avoir sous les yeux l'œuvre d'un de ses propres rivaux, M. Théodore Hébert, grand prix de Rome, officier de la Légion d'honneur, et sculpteur en vogue.

C'était un compliment bien flatteur pour notre compatriote. Cependant, comme il n'est pas de ceux qu'un compliment gonfle jusqu'à leur faire croire en leur infailibilité, il remit son travail sur le métier, modifia certaines dispositions d'ensemble, corrigea certaines raideurs de modelé, retoucha quelques détails, harmonisa les grandes lignes, soigna les accessoires, et finalement, confiant dans le succès, confia son œuvre aux chances du concours.

J'ai eu, grâce à la bienveillance de l'honorable ministre de la milice, la bonne fortune de voir et d'étudier de près les dix-sept modèles soumis au choix du gouvernement.

Il y en a, comme je l'ai dit plus haut, qui sont l'œuvre de statuaires de renom et de mérite. Il y en a même qui sont, sinon des chefs-d'œuvre, du moins des productions artistiques remarquables. Mais pas un seul des concurrents, si l'on en excepte M. Hébert, n'a saisi, même de loin, le caractère particulier du sujet qu'ils avaient à traiter. Pas un seul, si l'on en excepte M. Hébert, n'a compris son héros ; pas un seul ne lui a donné son cachet spécial.

Je ne parle pas de ceux qui ont fait des momies d'Egypte, ou des magots chinois ; mais parmi ceux mêmes dont le travail a de la valeur, pas un n'a soumis quelque chose même de passable sous ce rapport.

Il y a de beaux hommes, corsés, élancés, bien découplés, des torsos bien cambrés, des têtes bien plantées, des jambes hardiment campées. Il y a de jolies poses — trop jolies même, car l'une d'elles semble appartenir à

un maître de danse ; — celle-là vient de Rome, entre parenthèse.

Mais, dans tout cela, il n'y a point de George-Etienne Cartier. Pas l'ombre.

L'on dira que ces messieurs n'avaient jamais vu sir George. C'est vrai ; mais M. Hébert ne l'avait jamais vu non plus ; mais comme il a bien su le deviner ! Ah ! c'est qu'il y a plus d'affinité que l'on pense généralement entre l'homme moral et l'homme physique, et que M. Hébert, en artiste consciencieux et intelligent, a commencé par lire les discours, méditer la vie, étudier l'œuvre de Cartier, se rendre compte du moral de l'homme, avant d'entreprendre la tâche de le rendre au physique.

Après avoir ainsi mûri son sujet, l'artiste comprit qu'il n'avait pas devant lui une de ces personnalités plus ou moins théâtrales qui prêtent à la sculpture. Rien d'imposant ; ni torse, ni taille, ni pose, ni geste, ni coup de tête ; pas même une physionomie. On comprend ce que je veux dire ; pas même une de ces physionomies, belles ou laides, qui ont un certain cachet sculptural et que le ciseau d'un artiste aime à idéaliser.

Cartier était l'opposé de tout cela. Petit, étroit d'épaules, poitrine sans relief, raide, sec, correct, cassant, saccadé, anguleux, personne ne semblait moins fait que lui pour être coulé en bronze.

Eh bien — et c'est là le grand mérite de M. Hébert — le jeune artiste a su conserver un peu de tout cela, n'est pas sorti un instant du cadre étroit qui lui était tracé, et il est cependant parvenu à faire une belle statue. C'est un tour de force.

Son travail est la sobriété même, relevée par un remarquable dégagé de mouvement ; beaucoup de simplicité, unie à une harmonie d'ensemble, d'autant plus belle qu'elle est absolument dénuée de prétention.

C'est Cartier embelli, mais c'est Cartier vivant, parlant, agissant. Quelqu'un disait en ma présence : Cela lui ressemble même dans le dos.

En somme nous aurons là une œuvre d'art canadien, qui fera honneur aux nôtres, et qui pourra servir de correctif aux monstres de marbre et de plâtre que l'on semble étaler avec tant de complaisance dans la bibliothèque du parlement.

Je félicite donc M. Hébert du grand succès qu'il vient de remporter. C'est un honneur qui rejaillit sur tous ses compatriotes.

SYLVAIN FORÊT.

EXPRESSIONS À NOTER

Il serait peut-être utile d'en finir avec le mot *Orateur*, que l'on essaierait en vain de remplacer par *Président*.

Dans tous les dictionnaires recommandables, on trouve, au mot *Orateur*, cette phrase qu'on dirait stéréotypée :

Mot par lequel on désigne le *Président* de la Chambre des Communes, en Angleterre.

Or, comment les auteurs de dictionnaires sont-ils arrivés à ce touchant accord sur ce mot, eux qui diffèrent si formellement au sujet d'une foule d'autres expressions ?

La réponse est facile : En consultant les bons auteurs qui ont écrit sur l'Angleterre.

Voltaire se trouve en tête, et, à l'appui de la définition du mot *Orateur*, Littré cite la phrase suivante de *L'Essai sur les Mœurs et l'Esprit des Nations* :

Le major général de Cromwell va droit à l'*Orateur* Harrison, et le fait descendre de la chaire avec violence.

Montalembert, Guizot et Louis Blanc (dans ses *Lettres sur l'Angleterre*), en un mot, tous les auteurs sérieux qui se sont occupés de l'histoire politique et parlementaire de ce pays, emploient le mot *Orateur*, dans le sens que nous lui donnons ici.

Les rédacteurs du *Journal des Débats*, du *Figaro*, etc., imitent, en cela, Louis Blanc, Guizot et Montalembert.

Or, nous vivons sous la Constitution anglaise ; donc nous devons dire : *Orateur*, et non point *Président*, pour désigner le haut fonctionnaire qui préside l'une quelconque de nos assemblées législatives.

Il est bien entendu, néanmoins, que, dans les relations sociales, dans la conversation journalière, même dans les faits-divers que publient les journaux, on peut substituer *Président* à *Orateur*. Cela résulte de la définition même de ce dernier mot. Une personne qui va dîner chez l'*Orateur*, peut dire, si elle veut : " Je vais dîner à la Présidence," bien que cette locution semble singulièrement emphatique, nos *Orateurs* n'occupant que des appartements assez modestes et n'ayant point à leur disposition des palais tout entiers, comme les présidents des grandes assemblées législatives en Europe. Mais, dans le langage officiel, au cours des débats parlementaires, dans les procès-verbaux des séances de la Chambre, nous devons nécessairement, pour les raisons indiquées, maintenir le mot *Orateur*.

Voici maintenant un autre mot que nous devrions bien faire disparaître de notre langue canadienne-française : c'est *Efficacité* que l'on emploie, en maintes occasions, fort mal à propos.

La locution anglaise : " The *Efficiency* of the public service " se traduit correctement par " L'*Efficacité* du service public." parce que le bon fonctionnement du service public est un des moyens nécessaires pour la bonne administration des affaires d'un pays, et que " L'*Efficacité* des moyens " est une locution parfaitement française.

Mais quand le mot *Efficiency* s'applique à la personne, il doit se traduire par *Suffisance*.

Exemple : — " The competition for *Efficiency* " — " Le concours de *Suffisance* " ; " The *Efficiency* of officers and men " — " La *Suffisance* des officiers et des soldats."

En France, les administrations civiles et militaires accordent à leurs employés des " Certificats de capacité et *Suffisance* " ; et cette locution est juste, parceque, pour bien remplir des fonctions publiques, il faut de la capacité, et cette capacité doit être *suffisante*.

D'autres *Expressions à noter*, recueillies, comme les précédentes, en consultant des personnes qui, par état, se vouent à des recherches de ce genre, seront consignées dans les colonnes de *L'Opinion Publique*, quand elles offriront quelque intérêt.

E. BLAIN DE SAINT-AUBIN.

P. S. L'argument le plus puéril que l'on ait formulé, dans la discussion — utile, après tout — au sujet du mot *Orateur*, est celui-ci :

— " Est-il rien de plus ridicule que d'appeler *Orateur* le seul député qui, par sa position, est astreint à ne point parler ? "

— Vraiment !... Mais alors, pourquoi les auteurs anglais qui s'entendent en droit parlementaire et constitutionnel, appellent-ils ce fonctionnaire *The Speaker*, ce qui veut dire : " L'Homme qui parle," de préférence à tous les autres députés, au nom de tous les autres députés, et qui, dans certaines occasions, s'adresse directement et publiquement au Souverain, ou à son représentant, ce qu'aucun autre député n'a jamais le droit de faire, en sa qualité officielle ?

E. B. St-A.

LES CIEUX ET LEURS HABITANTS

(Suite)

VIII

LES ANNEAUX DE SATURNE ET SES HUIT LUNES

La chose la plus remarquable en Saturne est l'apparence de son majestueux anneau. Il se montre à nous comme une roue immense, entièrement détachée de la planète et formant comme une couronne tout autour de son équateur. Nous nous en formerions une idée presque exacte en nous la représentant non comme une torche, mais comme une gimblette très écrasée, ou même mieux comme une rondelle de carton, tant est grande la disproportion qui existe entre sa largeur qui est de 47,000 kilomètres (à peu près quatre diamètres terrestres), et sa grosseur, qui est de 60 kilomètres ou à peu près. Ajoutons, quant aux autres mesures, que le bord externe de cet immense collier, quelque peu elliptique dans sa courbe, lancé dans l'espace à environ